

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 MAI 2024 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

### **2024-05-06-01 Ouverture de la séance**

### **2024-05-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

### **2024-05-06-03 Adoption du dernier procès-verbal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté.

### **2024-05-06-04 Liste des déboursés du mois d'avril**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 334 239,05 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

### **2024-05-06-05 Correspondance (dons)**

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 avril 2024. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

Le président fait lecture d'une lettre provenant de la ministre des Affaires municipales concernant les 3 grands chantiers législatifs ayant permis de bonifier le coffre à outils des municipalités, principalement en matière d'urbanisme, d'habitation et de fiscalité.

#### **2024-05-06-05.1 Dons et abonnements**

##### Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS)

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité adhère à titre de membre du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) pour l'année financière 2024-2025, pour un montant de 30 \$.

##### Télévision communautaire TÉLÉVAG

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à la télévision communautaire TÉLÉVAG pour un montant de 50 \$.

#### Gala des finissantes et finissants 2023-2024

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une bourse de 100 \$ soit versée à une finissante ou un finissant de l'école aux Quatre-Vents, lors du gala du 14 juin prochain.

#### Association du cancer de l'Est-du-Québec – Hôtellerie Omer-Brazeau

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 200 \$ soit versé à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec en guise de soutien financier pour le maintien des services indispensables de l'Hôtellerie Omer-Brazeau.

#### **2024-05-06-06    Règlement numéro 468-19 Réalisation complète de l'objet à un coût moindre et appropriation d'une source de financement versée comptant**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 468-19 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 723 427 \$;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 225 000 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Saint-Siméon désire approprier la subvention versée par la TECQ au montant de 498 441 \$;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 580 000 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 468-19 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le montant de la dépense du Règlement numéro 468-19 soit réduit de 805 000 \$ à 723 427 \$;

QUE le montant de l'emprunt du Règlement numéro 468-19 soit réduit de 805 000 \$ à 225 000 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au Règlement numéro 468-19 la Municipalité de Saint-Siméon approprie la subvention versée par la TECQ;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales.

#### **2024-05-06-07    Emprunt temporaire pour le paiement des dépenses engendrées dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air en attendant le versement de la subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a décrété, par le biais du Règlement numéro 517-23, un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 517-23 ne prévoit pas l'emprunt temporaire d'une somme de 984 422 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024, qui sera versée à la fin des travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses en attendant le financement permanent et le versement de la subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour une Facilité (1) d'un montant de 1 518 511 \$ par voie de prêts, au taux préférentiel minoré de 0,55 % par an, pour le paiement des dépenses engendrées dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air, en attendant le financement permanent et le versement de la subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

QUE monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soient désignés à titre de signataires pour tout document relatif à cette demande d'emprunt temporaire.

**2024-05-06-08 Croix-Rouge Canadienne  
Signature de la nouvelle entente de services aux sinistrés**

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la résolution numéro 2019-05-06-10 adoptée lors de la séance du 6 mai 2019 autorisant la signature d'une entente de trois (3) ans se terminant en juillet 2022;

ATTENDU les amendements de prolongation adoptés en 2022 et 2023 ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Siméon et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité sera de 225 \$ pour une période de trois ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser le maire et la directrice générale de la Municipalité de Saint-Siméon à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de deux (2) ans, soit du 5 juillet 2024 jusqu'au 5 juillet 2026.

**2024-05-06-09 Règlement numéro 524-24  
Dépôt du certificat relatif au déroulement de la période  
d'enregistrement des personnes habiles à voter**

La greffière-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement tenue du 11 avril au 19 avril 2024, pour le Règlement numéro 524-24, modifiant le Règlement numéro 362-09-2, de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2024-05-06-10 Adoption du Règlement numéro 524-24  
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 524-24 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 524-24, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté, sans changement.

**2024-05-06-11 Projet de construction d'un nouveau centre Plein Air  
Signatures des directives de changement**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les directives de changement relatives aux travaux effectués dans le cadre du Projet de construction d'un nouveau centre Plein Air.

**2024-05-06-12 Autres sujets**

Aucun autre sujet traité.

**2024-05-06-13 Période de questions**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Huit (8) personnes étaient présentes.

**2024-05-06-14 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 00.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale